

Demande d'allègement du programme annuel de l'étudiant

Le jury d'admission peut permettre à l'étudiant d'alléger son programme, et ce uniquement pour des motifs professionnels, sociaux, médicaux ou académiques (=uniquement double inscription ou programme complémentaire) dûment attestés.

L'allègement doit être demandé soit au moment de son inscription, soit en cours d'année pour motif médical ou social grave.

L'étudiant bénéficie automatiquement du droit à l'allègement, s'il a obtenu le statut d'étudiant sportif de haut niveau ou en situation de handicap. Cette demande peut intervenir à tout moment.

La demande dûment motivée et accompagnée de justificatifs devra être introduite auprès du service juridique.

Une question ? Contactez servicejuridique@ephec.be

Admission personnalisée

Vous avez déjà validé un grand nombre d'unité d'enseignement (min. 60 crédits) dans l'enseignement supérieur ?

Contactez-nous afin d'établir un programme d'admission personnalisée vous permettant d'arriver, le cas échéant, en poursuite du cycle.

Une question ? Contactez servicejuridique@ephec.be

Demande de valorisation de crédits

Vous avez déjà acquis des unités d'enseignement dans l'enseignement supérieur ?
Après vous être inscrit, vous introduirez votre demande de valorisation de crédits en ligne dans les 10 jours calendriers qui suivent le 14 septembre ou de l'inscription.

Une question ? Contactez servicejuridique@ephec.be